

## COMMUNE DE SANRY-SUR-NIED



Tél. : 03 87 64 54 48

### COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 31 OCTOBRE 2025

Le trente et un octobre deux mille vingt cinq à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en Mairie de SANRY-SUR-NIED, sous la présidence de Madame Marie-Laure POINSIGNON, Maire.

(Date de convocation : 27 octobre 2025)

Étaient présents :

Mmes Eliane MARCHAL, Marie-Laure POINSIGNON, Carole VOYER  
Mrs Christophe EGLOFF, Bernard KREBS, Pascal LUCCHINI, Eric WILHELM

Etait absent excusé :

M. Sébastien GELLENONCOURT (procuration Eric WILHELM)  
Mme Laurence LEGRAND (procuration Marie-Laure POINSIGNON)  
M. Stéphane NEPPEL (procuration Eliane MARCHAL)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure POINSIGNON

---

Madame le Maire, fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2025 ; l'ensemble des Conseillers Municipaux, présents ou représentés : donnent leur approbation.

**Attribution de compensation 2025**

La Commission Locale d'évaluation des charges transférées, réunie au siège de la CCHCPP, en séance du 04 mars 2025, a validé le calcul des attributions de compensation, qui permet de proposer pour la commune de Sanry-Sur-Nied :

COMMUNE	Montant de l'attribution de Compensation 2024	Montant de l'attribution de Compensation 2025
SANRY-SUR-NIED	7 097,00 €	7 097,00 €

**La Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE :**

D'accepter l'attribution de compensation telle que présentée, dans le tableau ci-dessus.

**Achat de terrain à AGRI-CONCEPT régularisation emprises fossés lotissements “Le Clos sur Chaumont” et “Tillot”**

Régularisation emprises fossés à droite du lotissement « Le Clos sur Chaumont » aménagé sur les parcelles 42 et 44 section 23 appartenant à AGRI-CONCEPT – régularisation également chemin rural parcelles 29 et 30 section 23 - fossé et chemin empiètent également sur la parcelle 10 section 23 appartenant à AGRI-CONCEPT.

La commune s'engage à régulariser et prendre à sa charge :

- Les frais de géomètre
- Les frais de notaire
- L'achat du terrain nécessaire, à hauteur de 7 500 € l'hectare, accord pris avec Monsieur Julien PIDOLLE qui représente AGRI-CONCEPT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** Madame Le Maire, à signer tout acte nécessaire à cette régularisation.

**Réhabilitation et de mises aux normes de l'Ecole Maternelle**

**Délibération convention avec MATEC pour une prestation d'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage**

Au regard du coût et de l'ampleur du projet, il est nécessaire de recruter un Maître Œuvre via une consultation publique ; je propose que la MATEC nous accompagne pour :

- La réalisation d'un programme MOE, définissant les missions, besoins et enveloppe financière allouée aux travaux,
- La rédaction des pièces administratives nécessaire au marché,
- L'organisation de la consultation
- L'analyse des offres reçues, présentation en commune et assistance pour le choix et la

notification officielle du MOE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** Madame Le Maire, à passer une convention avec la MATEC pour la mise en concurrence Maîtrise d'œuvre.

#### **Demande de subvention “ Région Grand Est”**

L'école maternelle de Sanry-Sur-Nied a été construite en 1988, des travaux importants doivent être réalisés, dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires, par la rénovation énergétique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics

La réhabilitation de l'école maternelle, consiste à un ensemble de travaux, un marché va être lancé, sur les lots suivants :

- Toiture – Isolation - Gros œuvre – Sanitaires – Chauffage – Electricité – Peintures - Jeux extérieurs – Aménagement de la cour d'école

Une étude de faisabilité a été faite pour un montant de travaux de 638 267 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la REGION GRAND EST, pour la réhabilitation de l'école maternelle de Sanry-Sur-Nied.

#### **Demande de subvention “DETR / DSIL / Fond Vert”**

L'école maternelle de Sanry-Sur-Nied a été construite en 1988, des travaux importants doivent être réalisés, dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires, par la rénovation énergétique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics

La réhabilitation de l'école maternelle, consiste à un ensemble de travaux, un marché va être lancé, sur les lots suivants :

- Toiture – Isolation - Gros œuvre – Sanitaires – Chauffage – Electricité – Peintures - Jeux extérieurs – Aménagement de la cour d'école

Une étude de faisabilité a été faite pour un montant de travaux de 638 267 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter les subventions DETR / DSIL / FOND VERT, pour la réhabilitation de l'école maternelle de Sanry-Sur-Nied.

#### **Demandes de subventions réhabilitation Ecole Maternelle**

L'école maternelle de Sanry-Sur-Nied a été construite en 1988, des travaux importants doivent être réalisés, dans le cadre de la rénovation des bâtiments scolaires, par la rénovation énergétique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter toutes les subventions liées à ce projet, auprès du Conseil Départemental et de la CCHCPP.

**Divers :**

- **Repas de Noël de nos Ainés :**  
le 07 décembre au périscolaire
- **Fête de Noël des Enfants :**  
le 21 décembre au périscolaire – en collaboration avec l'APSC
- **Points sur les travaux et les subventions :**  
l'année se termine l'ensemble des travaux engagés sont sur le point d'être achevés et les subventions versées.
- **Installation des décorations de Noël :**  
le samedi 29 novembre à 9 heures.
- **Installation des illuminations :**  
semaine 49 avant le 5 décembre

---

Aucun sujet ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire clôture les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 22 heures 15.

Le Maire,  
Marie-Laure POINSIGNON

